

**EXAMEN D'APTITUDE A LA PROFESSION  
D'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE  
SESSION 2012**

**EPREUVE : Cas pratique (Article 6)**

**Durée : 5h00**

**Coefficient : 6**

## EPREUVE DE CAS PRATIQUE

### TRAITEMENT D'UN DOSSIER

*La société des Transports SIMOUN, dont le siège est établi à Strasbourg, a une activité de transport routier de marchandises qu'elle exploite sur l'ensemble du territoire national, au travers de 3 établissements secondaires situés à Lille, Lyon et Bordeaux.*

*Elle dispose en outre d'une filiale implantée en Pologne, à Wroclaw.*

*La société est de moyenne importance et occupe un effectif global de 52 salariés, dont la répartition est reprise en annexe ( Annexe 1 ).*

*Elle rencontre depuis plusieurs années d'importantes difficultés, liées notamment au renchérissement récurrent des carburants ainsi qu'à un problème commercial sur l'agence de Lille.*

*Dans une situation d'exploitation préoccupante et devant le refus de ses partenaires financiers de renouveler les lignes de trésorerie qui lui avait été accordées, la société sollicite l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. La procédure est ouverte par jugement du 13 octobre 2011.*

*Le tribunal désigne M. Jean MULLER pour assurer les fonctions de juge commissaire, Me Isidore DUCHENE aux fonctions de mandataire judiciaire et vous confie le rôle d'administrateur, avec mission d'assistance.*

*La représentation du personnel est assurée au travers d'une délégation unique du personnel ( DUP ) dont le mandat a été renouvelé à la fin de l'année 2010. La liste des membres titulaires ou suppléants ressort de l'état figurant en annexe 1.*

*Le parc des véhicules qui sont utilisés pour l'activité sociale est pour l'essentiel financé au travers de plusieurs contrats de crédit-bail .*

*Lors de votre premier rendez-vous, le dirigeant social, M. François SIMOUN, vous fait part de ce qu'il envisage, pour assurer durablement le redressement de la société, de céder à un concurrent l'agence de Lille, un certain nombre de contacts ayant d'ores et déjà été développés en ce sens.*

*Cette opération permettrait de réduire de manière significative le passif et contribuerait ainsi au financement d'un plan de redressement par voie de continuation qu'il souhaite mettre en oeuvre.*

*Dans l'immédiat, M. SIMOUN aurait l'opportunité de racheter aux sociétés de crédit-bail qui les ont financés un certain nombre de véhicules qui ne sont plus indispensables à la poursuite de l'activité, compte tenu de la diminution récurrente du chiffre d'affaires ( Annexe 2 ). Ces véhicules pourraient être revendus aussitôt à des tiers, ce qui permettrait de réaliser à cette occasion une plus-value qui peut être chiffrée à 70 000 €.*

*Il vous demande si une opération de cette nature est envisageable dans le cadre de la période d'observation.*

*Quelques semaines plus tard, un transporteur affrété, la Société Alsacienne de Transports ( S.A.T. ) vous contacte pour vous informer de ce qu'il a effectué plusieurs opérations de transport pour le compte de votre administrée au bénéfice de son principal client, le groupe ALCAN. Ces opérations se sont échelonnées entre le 20 septembre 2010 et le 12 octobre 2011, ainsi qu'il résulte de la liste ci annexée ( Annexe 3 ). Votre interlocuteur n'a pas déclaré sa créance au passif et est aujourd'hui forclos. Il menace d'exercer à l'encontre du client une action en paiement direct. Cette initiative serait de nature à entraîner la perte du client pour votre administrée.*

*Vous prenez toutes dispositions pour l'élaboration du projet de plan de cession partielle qui est finalement proposé au bénéfice d'une société LAURENT, basée à Marseille, qui se substitue pour la circonstance une SAS constituée à cet effet et dénommée LAURENT NORD. Le cessionnaire entend reprendre, dans les conditions de l'article L. 1224. 1 du code du travail 9 collaborateurs sur les 15 qui composent l'effectif de l'agence. La liste des postes repris vous a été communiquée et est reproduite en annexe ( Annexe 4 )*

*Votre mission va intégrer la présentation du volet social du plan de cession à la représentation du personnel.*

*Le prix de cession qui est proposé ressort à 250 000 € et intègre la reprise des contrats de crédit-bail mis en place par CM CIC BAIL et un contrat SOGELEASE pour 50 000 €, les éléments incorporels du fonds, notamment le droit au bail des locaux, pour 30 000 € et les immobilisations corporelles pour 170 000 €.*

*Le tribunal fait finalement droit à votre requête et arrête le plan de cession partielle. Un mois plus tard, la société LAURENT NORD vous informe que, tout bien considéré, elle ne peut reprendre le contrat SOGELEASE dont le transfert avait été ordonné. Il faut préciser ici que l'offre de reprise formulée par la SA LAURENT qui s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale était dénuée sur ce point de toute ambiguïté.*

*Les autres contrats sont transférés sans difficulté et les actes de cession signés dans les semaines qui suivent.*

*Vous convoquez par la suite M. SIMOUN pour élaborer avec lui des propositions de remboursement du passif, qui prennent en compte les éléments ressortant de l'état récapitulatif des créances qui vous a été communiquées par le mandataire judiciaire ( Annexe 5 ).*

*Ces propositions se baseront sur les résultats dégagés durant la période d'observation ( Annexe 6 ), les éléments prévisionnels dont vous disposez ( Annexe 7 ) et les renseignements spécifiques suivants :*

- diverses créances ont été admises pour montant inférieur à 300 €. Elles totalisent 2150 € et sont intégrées dans le passif chirographaire échu.*
- La période d'observation a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 241 000 € qui permettront de couvrir les avances effectuées à titre super privilégié par le fonds de garantie des salaires, ainsi que les frais de justice nés de la procédure et les créances de faible montant.*
- Les montants déclarés « à échoir » à titre chirographaire correspondent aux échéances de crédit-bail qui ont été, soit remboursées par anticipation, soit intégrées dans les charges courantes d'exploitation. Dans l'un et l'autre cas, elles ne viendront pas amputer la capacité d'autofinancement.*
- Les créances admises à titre hypothécaire correspondant à un prêt consenti par la Société Générale dont le remboursement en capital viendra s'imputer sur la capacité d'autofinancement à raison de 32 000 € la 1<sup>e</sup> année, de 37 000 € la seconde année et de 14 000 € la 3<sup>e</sup> année. Les charges financières correspondantes sont provisionnées dans les charges courantes d'exploitation.*
- Les plus-values résultant du rachat des crédits baux dont il a été question ci-dessus et le prix de cession partielle de l'établissement secondaire de Lille, soit, sur ce dernier point, 250 000 €, n'ont pas été pris en compte dans la capacité d'autofinancement dégagée en cours de période d'observation.*
- La société est en mesure, en outre, de mobiliser 80 000 € de compte client, sans affecter le besoin en fonds de roulement.*

*Le dirigeant social souhaiterait bénéficier d'un plan de redressement à deux vitesses, comportant la possibilité pour ses fournisseurs d'une couverture partielle des sommes qui leur sont dues et d'un abandon de créances pour le solde.*

*Au plan fiscal, la société administrée dispose d'un déficit reportable de 885 000 €. La plus value fiscale résultant de la cession partielle est de 142 000 € ( plus value à long terme ).*

## QUESTIONS

### Question 1 ( 1 point )

*Rédiger, s'il y a lieu, la requête devant permettre le rachat des véhicules financés au travers des contrats de crédit-bail figurant en annexe 2 et de réaliser, en les revendant à des tiers, la plus-value de 70 000 € qui est attendue à cette occasion.*

### Question 2 ( 2 points )

*Vous devrez apprécier la pertinence de la revendication formulée par le transporteur affrété quant à l'application de la loi Gayssot. Il vous faudra apporter les éléments de réponse qui devront être fournis à ce transporteur, au regard des factures impayées qui figurent en annexe 3.*

### Question 3 ( 6 points )

*De manière à permettre la présentation du projet de plan de cession partielle au tribunal, il vous faut assurer la consultation des organes représentatifs du personnel sur le volet social de ce projet.*

*Vous devez lister de manière précise les formalités qui devront être accomplies, au travers d'un calendrier prévisionnel que vous élaborerez à cet effet. Ce calendrier intégrera les diligences qui devront être mises en oeuvre pour pourvoir au reclassement des salariés dont le poste de travail a vocation à être supprimé.*

### Question 4 ( 2 points )

*Comment réagir à la demande formulée par la société cessionnaire visant à exclure du périmètre de la reprise le contrat de crédit-bail SOGELEASE dont la SA LAURENT souhaitait voir ordonner le transfert à son profit ?*

### Question 5 ( 3 points )

*Dans l'optique de la mise en place d'un plan de redressement, vous prendrez le soin de conseiller utilement le dirigeant social sur la possibilité d'obtenir de certaines catégories de créanciers une remise de dette. Vous indiquerez à cette occasion la base juridique retenue pour la mise en oeuvre de cette demande et procéderez à l'analyse des conséquences de l'obtention des remises que vous sollicitez au plan fiscal.*

**Question 6 ( 6 points )**

*Vous devrez ici, en respectant les dispositions figurant dans l'énoncé du sujet, élaborer des propositions de remboursement du passif qui pourront servir de base à un projet de plan de redressement par voie de continuation.*

**R.J. SA TRANSPORTS SIMOUN**

**Annexe 1**

**EFFECTIFS AU 30.09.2011**

**52**

Site	Nombre	Emploi	Ancienneté	Mandat
<b>Strasbourg</b>	1	Dir. Site	oct-11	
	1	D.A.F.	févr-98	
	1	Dir. Commercial	juin-08	
	1	Comptable	oct-01	D.P.
	3	Secrétaires	05/1999 à 03/2011	
	1	Chef Mécanicien	mars-07	
	1	Mécanicien	mars-99	
	12	Chauffeurs	11/2001 à 06/2011	1 D.P.S.
	1	Apprenti	juin-11	
<b>Lille</b>	1	Resp. agence	nov-10	
	1	Secr. Commerciale	avr-09	
	1	Mécanicien	févr-98	D.P.
	12	Chauffeurs	07/2002 à 10/2010	
	1	Resp. agence	sept-09	
<b>Lyon</b>	1	Secr. Commerciale	juin-09	D.P.S.
	4	Chauffeurs	11/2003 à 03/2011	
	1	Resp. agence	avr-11	
<b>Bordeaux</b>	1	Secr. Commerciale	mars-10	
	1	Mécanicien	févr-10	
	1	Chauffeurs	10/2006 à 08/2011	
	6	Chauffeurs		



Annexe 2

RACHAT DE VEHICULES

Crédit-baïlleurs	N° de contrat Objet loué	Solde dû	Prix de cession
DIAC	297312A Tracteur Magnum	27500	48000
MB FINANCEMENT	1715FW543 Tract. MERCEDES	58200	85000
DIAC	322677S Tracteur Renault	49700	73000
GE CAPITAL	19442 3 Semis Trailor	89600	91500
		225000	297500
	<b>PLUVALUE</b>		72500

Annexe 3

**Factures Société Alsacienne de Transports**

<u>N° de facture</u>	<u>Date prestation</u>	<u>Montant</u>
2003	27/09/2010	1 342,50
2251	12/06/2011	677,20
2324	18/06/2011	983,52
2477	17/07/2011	1 579,00
2793	21/08/2011	1 337,70
2825	19/09/2011	1 648,25
2856	12/10/2011	1 379,53
<b>TOTAL</b>		<b>8 947,70 €</b>

**Effectif repris par TRANSPORTS LAURENT**

**1**

**Responsable d'agence**

**8**

**Chauffeurs**

**ETAT RECAPITULATIF DU PASSIF**

Créances superprivilégiées		103245
Créances du Trésor Public		8250
Créances hypothécaires à échoir		83000 *
Créances chirographaires à échoir		357500
Créances chirographaires échues		1173650
dont < 300 €	2150	
dont fournisseurs	829500	
dont banques	342000	
<b>Passif total</b>		<b>1725645</b>

\* Ce prêt bénéficie d'une garantie hypothécaire sur l'immeuble que la société possède à Strasbourg et qui abrite le siège social



		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons Intracommunautaires		Total		
<b>Dénomination : TRANSPORTS SIMOUN</b>								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	0	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	0
			services*	FG	2 759 819	FH	859 835	FI
	Chiffre d'affaires nets*	FJ		2 759 819	FK	859 835	FL	3 619 654
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subvention d'exploitation					FO	2 451	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 221	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	3 633 326
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	400 089	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	1 341 964	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	211 790	
	Salaires et traitements*					FY	998 421	
	Charges sociales (10)					FZ	419 328	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :	{	- dotations aux amortissements*		GA	73 107	
				- dotations aux provisions *		GB		
				- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	40 518	
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	14 905	
Total des charges d'exploitation (4) (1)						GF	3 500 122	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	<b>133 204</b>	
Opération ne en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	827	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	107	
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	934
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 090	
	Différence négative de change					GS	542	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	6 632	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>-5 698</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)</b>						GW	<b>127 506</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10947 \* 03

4

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Dénomination : TRANSPORTS SIMOUN		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	142 000
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (V)	HD	142 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VI)	HH	0
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>142 000</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		HL	<b>3 777 194</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		HM	<b>3 506 754</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	<b>270 440</b>
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	(2) produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	33 243
	(3) - crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 221
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
(13) Obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10167 \* 05  
Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Annexe 7

Dénomination : TRANSPORTS SIMOUN		Exercice N+1				Exercice (N+2)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	0		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	0	
			services*	FG		FH		FI	
	Chiffre d'affaires nets*	FJ			FK		FL	3 470 000	3 539 400
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 470 000	3 539 400
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	408 100	416 200	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	1 409 100	1 449 555	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	250 000	250 000	
	Salaires et traitements*					FY	885 700	903 400	
	Charges sociales (10)					FZ	366 800	374 100	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		- dotations aux amortissements*	- dotations aux provisions *	GA	72 000	72 000	
						GB			
						GC			
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GD			
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	12 200	13 500	
	Autres charges (12)					GF	3 403 900	3 478 755	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	66 100	60 645	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>									
Opérateurs en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 000	3 000	
	Différence négative de change					GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 000	3 000	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-4 000	-3 000	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)</b>						GW	62 100	57 645	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10947 \* 03

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 63A  
du Code général des impôts).

Dénomination : TRANSPORTS SIMOUN

		Exercice N+1	Exercice N+2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (V)	HD	0 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VI)	HH	0 0
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	0 0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		HL	3 470 000 3 539 400
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		HM	3 407 900 3 481 755
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	62 100 57 645
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) - crédit-bail mobilier * - crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	Obligatoires A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032